

Procès-verbal de l'assemblée générale du Syndicat de soutien en éducation de la Pointe-de-l'Île, tenue le lundi 16 mai 2016 à l'auditorium de l'école Antoine-de-St-Exupéry à 19 h 00.

La liste des présences est annexée au présent procès-verbal.

Mot de bienvenue

Stéphane Soumis, président, souhaite la bienvenue aux membres.

1. Nomination à la présidence et au secrétariat d'assemblée

Il est proposé par Stéphane Soumis de nommer Marie-Claude Morin à la présidence d'assemblée et de nommer Geneviève Caron au secrétariat d'assemblée.

Appuyé par Martin Rochette
Adopté à l'unanimité

2. Lecture de l'ordre du jour et adoption

Marie-Claude Morin présente l'ordre du jour.

Il est proposé par Stéphane Soumis d'adopter l'ordre du jour.

Appuyé par Linda Bergeron
Adopté à l'unanimité

3. Adoption des procès-verbaux du 30 novembre 2015 et du 25 janvier 2016.

Geneviève Caron propose d'adopter les procès-verbaux du 30 novembre 2015 et du 25 janvier 2016. Joanne Gagnon a remis des corrections lors de l'assemblée.

Appuyée par Martine Chartrand
Adoptée tel qu'amandée à la fin de l'assemblée

4. Points d'informations

- Assurance
Marie-Claude T. Tremblay explique l'importance du partenariat entre la Personnelle, les Protections RésAut et la CSQ.
- État des travaux S3 et intersectoriel
Stéphane Soumis fait le tour de l'état des travaux sur la négociation.
- Projet de loi 86
Stéphane fait le bilan du projet de loi 86 ainsi que les luttes menées par la CSQ.
- Séance d'affectation SDE
Geneviève Chicoine fait l'explication du calendrier et du fonctionnement des séances d'affectation du service direct à l'élève.
- Plan d'effectif du secteur administratif
Geneviève Chicoine explique qu'il n'y a pas eu de mouvement de personnel. Elle fait également le lien entre certaines abolitions et créations ainsi que les affichages actuels.

5. Comité des finances

Lise Thérberge est la porte-parole du comité des finances. Elle s'adresse à l'assemblée en expliquant les rencontres que le comité a eues au SSEPI-CSQ. Malgré la rigueur dans le traitement des finances, elle souligne à l'assemblée, certaines irrégularités relevées mais que des moyens ont été mis en place pour régler cette situation.

Plusieurs questions sont soulevées dans la salle. Stéphane Soumis complète l'information en faisant un résumé sommaire des événements et indique que le comité de médiation est saisi du dossier et qu'il doit enquêter. L'assemblée doit laisser le comité remplir ses fonctions.

Des membres demandent de voter la destitution de la personne responsable de ces irrégularités.

Marie-Claude Morin, indique que les statuts prévoient la procédure à suivre et que l'assemblée ne peut pas agir contrairement aux statuts. L'assemblée est souveraine en autant qu'elle se conforme à ses statuts. Une procédure est prévue pour modifier les statuts et ne permet pas qu'ils puissent être changés maintenant sans autre formalité. La demande de vote de destitution est donc irrecevable.

Stéphane Soumis explique le déroulement pour la suite des choses et indique qu'il pourrait éventuellement y avoir une future assemblée générale spéciale pour traiter du sujet.

6. Avis de motion

Stéphane Soumis explique les documents que les gens ont eus au sujet des avis de motion.

Avis de motion Nathalie Hébert

« 5.01 Composition du conseil exécutif

Seuls les membres du syndicat peuvent aspirer à composer le conseil exécutif.

Le conseil exécutif se compose de cinq (5) membres :

-La présidence

-La vice-présidence au secrétariat et à la trésorerie

-La vice-présidence à la vie professionnelle et à la recherche

-La vice-présidence I aux relations de travail

-La vice-présidence II aux relations du travail (que le poste soit donné en priorité à un membre issue des services de garde)

-L'exécutif a la responsabilité de partager équitablement, selon l'organisation des libérations syndicales, l'ensemble des fonctions syndicales. Plus particulièrement, les membres du conseil exécutif ont les responsabilités suivantes : ... »

Marie –Claude Morin invite Nathalie Hébert à présenter son avis de motion.

Madame Hébert explique qu'elle désire une personne issue des services de garde pour sa connaissance du milieu et de ses réalités.

Suite aux échanges, Marie-Claude Morin invite l'Assemblée à passer au vote. »

Avis de motion rejeté à la majorité.

Avis de motion Joanne Léveillé

5.05 « Lorsqu'une absence temporaire survient, le conseil exécutif redistribue les dossiers parmi les membres de l'exécutif et, par la suite, il pourra engager une personne de l'extérieur. Cette personne devra convenir avec le conseil exécutif d'une entente de confidentialité afin de s'assurer du respect des droits des membres. Des tâches spécifiques sont convenues et lui sont attribuées par le conseil exécutif. »

Marie-Claude Morin informe l'assemblée de l'absence de madame Joanne Léveillé. Elle demande s'il y a des commentaires sur cet avis de motion.

Suite aux échanges, Marie-Claude Morin invite l'assemblée à passer au vote.

Avis de motion rejeté à l'unanimité.

Avis de Motion Joanne Gagnon

La vice-présidence I aux relations du travail

5.01 « Est responsable en majeur des secteurs :

➤ *De l'administratif para technique et technique : incluant la classe d'emploi de technicienne, technicien en service de garde. »*

Marie-Claude Morin invite Joanne Gagnon à présenter son avis de motion.

Joanne Gagnon explique son avis de motion en précisant que c'est pour faire une concordance avec les statuts actuels. La vice-présidence aux relations de travail des postes technique devrait avoir l'ensemble des postes techniques donc, celui des techniciennes et techniciens en services de garde.

Suite aux échanges, Marie-Claude Morin invite l'assemblée à passer au vote.

Avis de motion adopté tel que proposé à la majorité.

Stéphane Soumis explique également les corrections faites par le conseil exécutif, qui ne demandent pas de vote et qui ne changent pas le sens du texte.

7. Tirage (SSQ RésAut)

Félicitations à la gagnante est Anne-Sophie Gareau de l'école St-Marcel.